

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 3 juillet 2018 à 19 h  
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement  
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga  
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe  
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel  
Madame Suzie MIRON, conseillère du district de Tétéreaultville

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Jacques SAVARD, directeur d'arrondissement  
Madame Myriame BEAUDOIN, directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
Monsieur Pierre MORISSETTE, directeur de la Direction des travaux publics  
Monsieur Daniel SAVARD, directeur de la Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social  
Monsieur Denys CYR, directeur de la Direction des services administratifs  
Monsieur Magella RIOUX, secrétaire d'arrondissement  
Madame Annick Barsalou, secrétaire d'arrondissement substitut  
Madame Annick CHAREST, chef de division relations avec les citoyens et communications  
Monsieur Vincent Richer, inspecteur-chef police  
Monsieur Nicodemo Milano, commandant, poste de quartier 23

**NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :**

Environ 27 citoyen(ne)s.

---

**Ouverture de la séance.**

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 12.

---

**CA18 27 0213**

**Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le point suivant :

40.10 Avis de motion et adoption du premier projet du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), afin de modifier certaines dispositions relatives à l'entreposage de conteneurs (01-275-120) – 1185378006.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.02

---

### Déclarations des élus(e)s.

Madame Boivin Roy annonce avec fierté la reconduction du programme de subvention de gestion des couches lavables, géré par le PITREM. Elle précise qu'un formulaire d'inscription est disponible au bureau d'accueil de l'arrondissement. Elle annonce une fête au parc Félix-Leclerc le 7 juillet prochain, ce sera l'occasion de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire du comité de surveillance Louis-Riel. Enfin, elle annonce aussi l'événement Louis-Riel en fête qui aura lieu le 11 août prochain au parc Pierre-Bédard.

Madame Laurence Lavigne Lalonde annonce l'adoption du dossier pour la réparation de la fontaine-sculpture du bain Morgan. Un contrat sera attribué pour sa réfection et elle sera aussi mise en valeur par un nouvel éclairage.

Monsieur Éric Alan Caldwell annonce au point 20.19 l'attribution d'un contrat de réaménagement de la ruelle Desjardins. Il s'agit d'un long processus qui franchit enfin une étape importante. Plusieurs soirées d'information ont eu lieu, un registre s'est tenu où les citoyens ont accepté de recevoir une taxe d'amélioration locale pour réanimer leur ruelle. Il remercie la patience des citoyens concernant ce projet.

Madame Suzie Miron annonce l'événement Complètement cirque! présenté par le cirque Carpe Diem, qui se tiendra à la promenade Bellerive du 5 au 15 juillet prochain. Le cirque offrira des essais de trapèze gratuits, des spectacles, un grand pique-nique, etc.

Monsieur Pierre Lessard-Blais annonce une pause des conseils pour l'été et profite de l'occasion pour remercier tous les élus avec qui il travaille, les directeurs, cols bleus, cadres et citoyens qui participent aux réflexions. Il dit se sentir choyé et honoré comme maire d'arrondissement. Enfin, il annonce au point 40.03, une ordonnance qui sera édictée pour sécuriser les cyclistes dans Mercier Ouest en installant deux bandes cyclables sur la rue de Carignan.

---

### CA18 27 0214

#### Suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2018.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

De suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2018. Il est 19 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04

---

### CA18 27 0217

#### Reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2018.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

De reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2018. Il est 19 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.05

---

### Période de questions des citoyens sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

La période de questions débute à 19 h 42.

Alain Soulières                      30.02 Le citoyen se demande pourquoi les comités des aires d'exercice canin ne sont pas davantage consultés dans les prises de décisions et en collaboration avec l'arrondissement.

Monsieur Pierre Lessard-Blais et madame Laurence Lavigne Lalonde répondent au citoyen.

Richard Allard 30.02 Le citoyen a formé un nouveau comité AEC au parc Liébert. Il se plaint que les requêtes qu'il a formulées pour l'entretien du parc ne sont pas faites à leur satisfaction, les travaux ne semblent jamais complétés. Il affirme que le comité ne se sent pas entendu à propos de leurs requêtes.

Messieurs Pierre Lessard Blais et Daniel Savard répondent au citoyen.

La période de questions se termine à 19 h 56.

---

### Période de questions des citoyens d'ordre général.

La période de questions débute à 19 h 56.

Jean Desfossés Le citoyen aimerait avoir un suivi concernant sa demande du 3 avril dernier, soit de changer le sens unique du nord au sud de la rue Bossuet. Le citoyen soulève ensuite une défectuosité avec le panneau du terrain de balle no 2 au parc Louis-Riel.

Le maire répond au citoyen.

Michel Samson Le citoyen affirme avoir perdu son entrée commerciale lors de la fermeture de la rue Curatteau. Il a dû faire des réaménagements à son commerce et il a fait une demande d'acquisition d'une portion de ruelle. Il est toujours en attente des suites et il se demande ce qui se passe avec son dossier.

Monsieur Pierre Lessard-Blais et madame Laurence Lavigne Lalonde répondent au citoyen.

Sarra Kammoun La citoyenne se plaint du niveau de délabrement du parc Saint-Donat, de ses installations, des horaires de la pataugeoire (pas prêt à 10 h). **Dépôt d'un document (pétition).**

Monsieur Pierre Lessard-Blais et madame Karine Boivin Roy répondent à la citoyenne.

Denis Côté Le citoyen demande que la bibliothèque Maisonneuve soit classée patrimoine architectural. Il demande s'il peut proposer un concept alternatif au conseil du patrimoine de Montréal. **Dépôt d'un document.**

Monsieur Éric Alan Caldwell répond au citoyen.

Raymond Moquin Le citoyen aimerait savoir si les travaux sur la rue de Boucherville seront faits bientôt. Il voudrait aussi savoir si la bretelle d'accès, près de la résidence Grace Dart, sera installée ce qui nuirait au projet de mise en place d'un transport collectif dans cet axe. Enfin, il voudrait savoir si les travaux près de la compagnie Hunt réfrigération seront faits et soulève le point qu'un nettoyage est à faire vu l'amoncellement de poussière.

Messieurs Pierre Lessard-Blais, Pierre Morissette et Éric Alan Caldwell répondent au citoyen.

Marilène Bolduc-Jacob La citoyenne affirme que l'intersection des rues Hochelaga et Lacordaire est très dangereuse. Le tronçon de la rue Hochelaga entre l'Assomption et Viau est aussi très dangereux pour les cyclistes et elle aimerait que ces deux secteurs soient sécurisés.

Monsieur Pierre Morissette et Laurence Lavigne Lalonde répondent à la citoyenne.

Hélène Baril La citoyenne constate des problèmes de circulation importants autour de la rue Curatteau et Lepailleur. Elle aimerait mieux comprendre le règlement sur le camionnage.

Monsieur Pierre Lessard-Blais répond à la citoyenne.

Daniel Chartier Le citoyen présente son document *Un réseau de corridors verts et actifs dans Mercier-Est* et demande si les élus veulent donner leur appui à son document et à ses démarches. **Dépôt de document.**

Monsieur Pierre Lessard-Bais répond au citoyen.

Suzanne Bonneau La citoyenne remercie monsieur Morissette pour la réponse à sa demande concernant la réfection des trottoirs sur la rue Roux. De plus, elle voudrait savoir si le feu de circulation installé au coin des rues Gustave-Bleau et Honoré-Beaugrand sera installé de façon permanente.

Monsieur Pierre Lessard-Blais répond à la citoyenne.

Johanne Séguin La citoyenne revient sur une demande qu'elle avait faite en février dernier, concernant le détournement de la circulation sur Honoré-Beaugrand lors d'un accident dans le tunnel Louis-Hyppolite-Lafontaine qui avait causé de graves problèmes d'engorgement pendant plusieurs heures. Elle avait demandé que cet événement soit analysé afin de trouver des solutions pour mieux répondre aux cas urgents. Elle réitère sa demande de trouver des solutions à cette problématique. De plus, elle demande que la vitesse sur la rue Honoré-Beaugrand soit réduite.

Monsieur Pierre Lessard-Blais répond à la citoyenne.

---

### CA18 27 0218

#### Prolonger la période de questions des citoyens d'ordre général.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De prolonger la période de questions des citoyens d'ordre général afin d'entendre tous les citoyens inscrits à cette période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

---

Diane Robillard La citoyenne constate qu'il y a des problèmes de circulation sur la rue Honoré-Beaugrand et demande que la Ville fasse une étude de circulation dans ce secteur. **Dépôt de document (pétition).**

Monsieur Pierre Lessard-Blais répond à la citoyenne.

Jean Lapointe Le citoyen affirme que le camionnage sur la rue Notre-Dame dans Tétréaultville est problématique. Les camions sont bruyants et ne respectent pas les limites de vitesse. Il demande que l'arrondissement procède à un comptage des véhicules.

Monsieur Pierre Lessard-Blais répond au citoyen

Réal Daoust Le citoyen s'exprime contre la construction d'un viaduc traversant la rue Notre-Dame et contre le développement des activités du port au détriment des citoyens. Il aimerait que les élus se positionnent de la même façon et fassent pression sur le port et les différents acteurs dans ce sens.

Monsieur Pierre Lessard-Blais et madame Laurence Lavigne Lalonde répondent au citoyen

Hélène Hubert La citoyenne se plaint de l'état de délabrement du parc à chiens Wolfred-Nelson sur la rue Notre-Dame et le boulevard Pie-IX. Elle demande que le gazon soit taillé régulièrement et plus souvent. De plus, elle demande qu'un boyau soit installé pour avoir accès à de l'eau afin d'arroser les arbres qu'elle a plantés. Aussi, elle se plaint du bruit provenant du boul. Pie-IX. Elle demande s'il est possible d'avoir plus d'interventions policières pour ralentir la circulation et un meilleur aménagement paysager sur le boul. Pie-IX.

Monsieur Éric Alan Caldwell répond à la citoyenne.

La période de questions se termine à 21 h 34.

---

**CA18 27 0219**

**Suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2018.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2018. Il est 21 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

---

**CA18 27 0220**

**Reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2018.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

De reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2018. Il est 21 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

---

**CA18 27 0221**

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2018.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.11

---

**CA18 27 0222**

**Accorder et ratifier des contributions financières à divers organismes, pour une somme totale de 1 350 \$, provenant du budget de soutien aux élu(e)s pour l'année 2018.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'accorder et ratifier 3 contributions financières pour une somme totale de 1 350 \$ aux organismes suivants :

Organisme : Secteur pastoral Mercier-Est

Projet : Fête annuelle des bénévoles - 14 juin 2018  
District : Maire (175 \$) / Maisonneuve-Longue-Pointe (175 \$) / Tétreaultville (100 \$)  
Montant : 450 \$

Organisme : École secondaire Édouard-Montpetit  
Projet : Gala des finissants - 15 juin 2018  
District : Maire (250 \$) / Maisonneuve-Longue-Pointe (250 \$)  
Montant : 500 \$

Organisme : La Magie de Thomas Chapais  
Projet : Fêtes des voisins - 30 juin 2018  
District : Maire (200 \$) / Tétreaultville (200 \$)  
Montant : 400 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1187875003

---

#### CA18 27 0223

**Accorder une contribution financière non récurrente de 8 100 \$ répartie entre différents organismes sans but lucratif pour soutenir l'accompagnement des enfants ayant une limitation fonctionnelle dans le cadre du Programme des camps de jour de l'arrondissement et du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALIM).**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'accorder une contribution financière non récurrente de 8 100 \$ aux organismes suivants, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal 2018, pour soutenir l'accompagnement des enfants ayant une limitation fonctionnelle dans les camps de jour :

<b>Organisme</b>	<b>Montant</b>
Association du centre Pierre-Charbonneau	900 \$
CCSE Maisonneuve	1 800 \$
CLAC de Guybourg	600 \$
Service des loisirs Notre-Dame-des-Victoires	1 350 \$
Service des loisirs St-Clément	2 100 \$
Service des loisirs Ste-Claire	600 \$
Service des loisirs St-Fabien	600 \$
Service des loisirs St-Justin	150 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1184252002

---

#### CA18 27 0224

**Accorder une contribution financière non récurrente de 25 113 \$ répartie entre trois organismes pour soutenir l'embauche de ressources humaines spécialisées pour la facilitation de l'intégration des enfants à défis particuliers fréquentant les camps de jour de l'arrondissement. Affecter une somme de 12 000 \$ aux surplus de l'arrondissement.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'accorder une contribution financière non récurrente de 25 113 \$ répartie entre les trois organismes suivants pour soutenir l'accompagnement des enfants à défis particuliers dans les camps de jour;

<b>Organisme</b>	<b>Montant</b>
Centre communautaire Hochelaga	8 371 \$
Service des loisirs St-Fabien	8 371 \$
Service des loisirs Ste-Claire	8 371 \$

Affecter une somme de 12 000 \$ provenant du surplus de l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1184252003

---

#### CA18 27 0225

**Accorder une contribution financière non récurrente de 4 000 \$ à l'organisme Société du Château Dufresne inc. pour l'exposition « La Bolduc s'installe au Château ». Affecter une somme de 2 000 \$ provenant aux surplus de l'arrondissement à cette fin.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'accorder une contribution financière non récurrente de 4 000 \$ à l'organisme Société du Château Dufresne pour l'exposition « La Bolduc s'installe au Château »;

D'affecter une somme de 2 000 \$ provenant du surplus de l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1181314004

---

#### CA18 27 0226

**Approuver les conventions entre la Ville de Montréal et les huit organismes désignés au sommaire décisionnel dans le cadre du Programme achat ou remplacement d'équipement 2018. Accorder des contributions financières totalisant la somme de 50 000 \$.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et les huit organismes suivants dans le cadre du Programme achat ou remplacement d'équipement 2018;

D'accorder une contribution financière non récurrente représentant une somme maximale de 50 000 \$ répartie de la façon suivante :

<b>Organisme</b>	<b>Montant</b>
Baseball Tétreautville	1 614 \$
Centre communautaire Hochelaga	9 717 \$
Club aquatique de l'est de Montréal (CAEM)	7 798 \$

Club Gymnacentre	11 000 \$
Comité musique Maisonneuve	2 663 \$
Corporation d'animation des places publiques	2 965 \$
Service des loisirs St-Clément	5 861 \$
Service des loisirs St-Fabien	8 382 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1183561003

---

#### CA18 27 0227

**Approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal (PITREM) pour la période du 4 juillet 2018 au 29 juin 2019, pour le programme de subvention de gestion de couches lavables pour le territoire de l'arrondissement et accorder une contribution financière totalisant 8 000 \$. Affecter une somme de 8 000 \$ aux surplus de l'arrondissement à cette fin.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal (PITREM) pour la période du 4 juillet 2018 au 28 juin 2019, pour le programme de gestion écologique des couches lavables;

D'accorder une contribution financière totale de 8 000 \$ et affecter cette somme aux surplus de l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Denys Cyr, directeur à la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1182818012

---

#### CA18 27 0228

**Approuver la convention amendée de services professionnels en design et en ingénierie venant préciser les montants relatifs aux services supplémentaires prévus et autoriser un montant global maximal de 27 697,48 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'approuver la convention amendée de services professionnels en design et en ingénierie entre la Ville de Montréal et les firmes Civiliti, François Courville et UDO Design venant préciser les montants relatifs aux services supplémentaires prévus;



D'autoriser un montant maximal de 27 697,48 \$, taxes incluses, en services reliés à des services d'un arpenteur pour effectuer les relevés topographiques et les services d'un ingénieur géotechniques pour effectuer une étude géotechnique et de caractérisation environnementale;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Pierre Morissette, directeur de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1186223001

---

#### CA18 27 0229

**Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Comité Musique Maisonneuve pour la médiation culturelle 2018-2019. Accorder une contribution financière totale de 16 000 \$.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Comité Musique Maisonneuve pour la médiation culturelle 2018-2019;

D'accorder une contribution financière de 16 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel à la section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer le protocole d'entente au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1181314003

---

#### CA18 27 0230

**Approuver et ratifier la convention entre la Ville de Montréal et la Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2018, pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme « Quartier intégré 2018 » du secteur sud-ouest de Hochelaga-Maisonneuve (zone prioritaire) et accorder une contribution financière de 90 000 \$.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver et de ratifier la convention entre la Ville de Montréal et la Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2018;

D'accorder une contribution financière de 90 000 \$ pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme « Quartier intégré » du secteur sud-ouest d'Hochelaga-Maisonneuve (zone prioritaire);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ». Cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement inclut dans le cadre du projet Quartier intégré de la Division du développement durable.

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1186243009

---

**CA18 27 0231**

**Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Zone HOMA pour la tenue de la 10<sup>e</sup> édition de ZH Festival - été 2018. Accorder une contribution financière de 20 000 \$.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Zone HOMA pour la tenue de la 10<sup>e</sup> édition de ZH Festival à l'été 2018;

D'accorder une contribution financière de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel à la section « Aspects financiers ».

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer le protocole d'entente au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1181314002

---

**CA18 27 0232**

**Approuver les conventions addenda entre la Ville de Montréal et les trois tables de concertation et accorder des contributions financières additionnelles non récurrentes provenant de l'entente MTESS-Ville (2018), totalisant la somme de 49 140 \$.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'accorder des contributions financières additionnelles non récurrentes totalisant la somme de 49 140 \$ aux trois tables de concertation, dans le cadre de l'initiative montréalaise de soutien au développement social local;

La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve	16 380 \$
Mercier-Ouest quartier en santé	16 380 \$
Solidarité Mercier-Est	16 380 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer les addendas à l'entente au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1161221011

---

**CA18 27 0233**

**Approuver et ratifier les conventions entre la Ville de Montréal et les organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'entente administrative Ville de Montréal - MTESS pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et du plan d'action de la revitalisation urbaine intégrée du quartier de Mercier-Est pour l'année 2018. Accorder des contributions financières totalisant la somme de 16 652 \$.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 16 652 \$ aux organismes suivants, dans le cadre de l'entente administrative Ville de Montréal – MTESS pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et du plan d'action de la revitalisation urbaine intégrée du quartier de Mercier-Est pour l'année 2018;

<b>Organisme</b>	<b>Montant</b>
La Maison des familles de Mercier-Est	3 151 \$
La Maison des familles de Mercier-Est	8 650 \$
Le Chez-Nous de Mercier-Est	4 851 \$

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ». Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1186243004

---

#### **CA18 27 0234**

**Approuver et ratifier la convention entre la Ville de Montréal et la Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2019, pour la réalisation de la phase 7 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur sud-ouest de Hochelaga-Maisonneuve (zone prioritaire). Accorder une contribution financière de 88 367 \$.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver et de ratifier la convention entre la Ville de Montréal et La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2019;

D'accorder une contribution financière de 88 367 \$ pour la réalisation de la phase 7 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur sud-ouest de Hochelaga-Maisonneuve (zone prioritaire);

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1186243005

---

**CA18 27 0235**

**Attribuer à l'entreprise St-Denis Thompson inc., un contrat de 324 114,53 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de restauration et remise en fonction de la fontaine-sculpture du bain Morgan et la réfection de l'entrée d'eau, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-026. Autoriser une dépense totale de 410 874,96 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'attribuer à St-Denis Thompson inc., un contrat de 324 114,53 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de restauration et de remise en fonction de la fontaine-sculpture du bain Morgan « Les Petits Baigneurs » et la réfection de l'entrée d'eau, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-026;

D'autoriser une dépense totale de 410 874,96 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à la firme St-Denis Thompson inc., les frais accessoires et les contingences, le cas échéant;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1187771001

---

**CA18 27 0236**

**Attribuer à la firme Les consultants S. M. inc., un contrat de services professionnels de 505 805,09 \$, taxes incluses, pour des études géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets de réfection routière de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (2018-2020), conformément aux documents d'appel d'offres public 2018-028. Autoriser une dépense totale de 586 287,59 \$ taxes incluses.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'attribuer à la firme Les consultants S. M. inc., un contrat de services professionnels de 505 805,09 \$, taxes incluses, pour des études géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets de réfection routière de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (2018-2020), conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-028;

D'autoriser une dépense totale de 586 287,59 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à la firme Les consultants S. M. inc, les frais accessoires et les contingences, le cas échéant;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.15 1180836009

---

**CA18 27 0237**

**Attribuer à 9083-0126 Québec inc (Creusage RL), un contrat de 561 169, 98 \$, taxes incluses, pour les services de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égout incluant le transport et la disposition des résidus, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16662 et autoriser une dépense de 561 169, 98 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'attribuer à l'entreprise 9083-0126 Québec inc (Creusage RL) un contrat de 561 169,98 \$, taxes incluses, pour les services de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égout incluant le transport et la disposition des résidus, pour une durée de 3 ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16662;

D'autoriser une dépense totale de 561 169,98 \$, taxes incluses et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.16 1181610010

---

#### **CA18 27 0238**

**Attribuer à la firme Marquage Lignax inc., un contrat de 136 245,38 \$, taxes incluses, pour des travaux de marquage des dégagements de 5 mètres aux intersections sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-035 et autoriser une dépense totale de 251 576 \$, taxes incluses. Affecter une somme de 238 557,56 \$ aux surplus de l'arrondissement.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'attribuer à Marquage Lignax inc., un contrat de 136 245,38 \$, taxes incluses, pour des travaux de marquage des dégagements de 5 mètres aux intersections sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-035;

D'autoriser une dépense totale de 149 869,92 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à la firme Marquage Lignax inc. les frais accessoires et les contingences, le cas échéant;

D'autoriser une dépense totale de 101 706,35 \$ pour les travaux d'installation de panneaux « arrêts interdits » effectuée en régie par la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie sur les rues collectrices et artérielles;

D'affecter le montant de 238 557,56 \$, taxes incluses, aux surplus de l'arrondissement;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.17 1186223017

---

#### **CA18 27 0239**

**Attribuer à Construction Viatek inc., un contrat de 295 608,54 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction de dos d'âne allongés sur rue en enrobé bitumineux par thermorapiéçage sur différentes rues de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-034, et autoriser une dépense totale de 360 169,39 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'attribuer à Construction Viatek inc. un contrat de 295 608,54 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction de dos d'âne allongés sur rue en enrobé bitumineux par thermorapiéçage sur différentes rues dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-034;

D'autoriser une dépense totale de 360 169,39 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à la firme Construction Viatek Inc., les frais accessoires et les contingences, le cas échéant;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.18 1186223016

---

**CA18 27 0240**

**Attribuer à l'entreprise Les Excavations Super Inc. un contrat de 491 490,88 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement de la ruelle Desjardins, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-021 et autoriser une dépense totale de 609 266,64 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'attribuer à l'entreprise Les Excavations Super inc., un contrat de 491 490,88 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement de la ruelle Desjardins–De La Salle–de Rouen, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-034;

D'autoriser une dépense totale de 609 266,64 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à l'entreprise Les Excavations Super inc., les frais accessoires et les contingences, le cas échéant;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.19 1186223018

---

**CA18 27 0241**

**Autoriser une dépense additionnelle de 17 574,28 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection et de mise aux normes de la piscine Édouard-Montpetit dans le cadre du contrat accordé à la firme Poirier Fontaine architectes inc., appel d'offres 2015-013, portant la valeur totale du contrat à 136 228,48 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'augmenter de 17 574,28 \$, taxes incluses, la valeur du contrat attribué à la firme Poirier Fontaine architectes inc., appel d'offres 2015-013, pour le projet de réfection et de mise aux normes de la piscine Édouard-Montpetit;

D'autoriser une dépense de 17 574,28 \$, taxes incluses, portant la valeur totale du contrat à 136 228,48 \$, taxes incluses, incluant les frais accessoires et les contingences, le cas échéant;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.20 1156320003

---

**CA18 27 0242**

**Autoriser une dépense additionnelle de 16 429,93 \$, taxes incluses, pour les contingences pour le projet de réfection des portes d'accès au centre Pierre-Charbonneau dans le cadre du contrat accordé à la firme Simard Architecture (appel d'offres 2017-006) portant la valeur totale du contrat à 57 129,93 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'augmenter de 16 429,93 \$, taxes incluses, en contingences, la valeur du contrat attribué à la firme Simard Architecture, appel d'offres 2017-006, pour le projet de réfection des portes d'accès au centre Pierre-Charbonneau;

D'autoriser une dépense totale de 57 129,93 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à la firme Simard Architecture, la somme supplémentaire, les incidences, contingences et les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.21 1176320002

---

**CA18 27 0243**

**De prolonger le contrat accordé aux entreprises Bélanger S.R. inc. et Tony & Frank inc., pour leurs services de remorquage lors des opérations de déneigement pour la saison 2018-2019 pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15636, pour un montant de 89 187,26 \$, taxes incluses, à Bélanger S.R. inc. portant la valeur totale de son contrat à 293 283,26 \$, taxes incluses, et un montant de 65 966,91 \$, taxes incluses, à Tony & Frank inc. portant la valeur totale de son contrat à 261 522,14 \$, taxes incluses. Affecter une somme de 50 000 \$ provenant du surplus de l'arrondissement à cette fin.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

De prolonger le contrat accordé aux entreprises Bélanger S.R. inc. et Tony & Frank inc., pour leurs services de remorquage lors des opérations de déneigement pour la saison 2018-2019 pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15636, pour un montant de 89 187,26 \$, taxes incluses, à Bélanger S.R. inc. portant la valeur totale de son contrat à 293 283,26 \$, taxes incluses, et un montant de 65 966,91 \$, taxes incluses, à Tony & Frank inc. portant la valeur totale de son contrat à 261 522,14 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense totale de 155 154,17 \$, taxes incluses, pour la prolongation d'un an de ces deux contrats et affecter une somme de 50 000 \$ provenant du surplus de l'arrondissement à cette fin;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.22 1181610008

---

**CA18 27 0244**

**Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'aménagement du terrain de la compagnie Sucre Lantic Limitée situé au 4026, rue Notre-Dame Est.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin de permettre à Sucre Lantic Limitée de réaliser les travaux d'infrastructures d'eau prévus sur le lot du 4026, rue Notre-Dame Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1183478001

---

#### **CA18 27 0245**

**Adopter la Politique d'implantation et d'aménagement des aires d'exercice canin (AEC) pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'adopter la Politique d'implantation et d'aménagement des aires d'exercice canin (AEC) pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1187975002

---

#### **CA18 27 0246**

**Déposer une demande d'aide financière au Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, volet « Projets d'achats de mobilier ou d'équipements spécialisés ».**

ATTENDU QUE l'arrondissement adhère aux objectifs du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal qui peut financer jusqu'à 60 % des coûts capitalisables reliés à l'acquisition d'équipements techniques (système de son et système de moniteurs) pour la présentation de notre programmation culturelle en arts de la scène, tant à l'extérieur que dans nos lieux de diffusion culturelle;

ATTENDU QUE l'arrondissement adhère aux orientations du Plan d'action 2007-2017 (toujours en cours) - Montréal, métropole culturelle;

ATTENDU QUE l'arrondissement adhère aux objectifs du Plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal afin d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De déposer une demande d'aide financière au Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, volet « Projets d'achats de mobilier ou d'équipements spécialisés » et de s'engager à réserver les fonds au Programme triennal d'immobilisations 2019-2021;

De mandater le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1182818011

---



**CA18 27 0247**

**Autoriser une dépense de 30 000 \$ pour la réalisation d'études dans le cadre d'un projet d'accès à l'eau à la Promenade Bellerive et affecter cette somme aux surplus d'arrondissement pour le financement de cette dépense.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'affecter une somme de 30 000 \$ du surplus de l'arrondissement pour la réalisation d'études dans le cadre d'un projet d'accès à l'eau à la Promenade Bellerive;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1184525002

---

**CA18 27 0248**

**Affecter une somme de 27 306,56 \$, taxes incluses, provenant du Programme de protection et construction des bâtiments pour l'achat d'un abri permanent d'entreposage aménagé pour la jauge Létourneux pour la Division des parcs et de l'horticulture.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'affecter une somme de 27 306,56 \$, provenant du Programme de protection et construction des bâtiments pour l'achat d'un abri permanent d'entreposage aménagé pour la jauge Létourneux;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1175315009

---

**CA18 27 0249**

**Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil d'arrondissement aux fonctionnaires et employés RCA06-27008 afin de permettre aux régisseurs et aux contremaitres d'autoriser des dépenses de 1 000 \$ et moins et d'abroger l'article 27.1 concernant le pouvoir de mandater un évaluateur agréé (RCA06-27008-10).**

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2018;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été adopté à la même séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil d'arrondissement aux fonctionnaires et employés (RCA06-27008) afin de permettre aux régisseurs et aux contremaitres

d'autoriser des dépenses de 1000 \$ et moins et d'abroger l'article 27.1 concernant le pouvoir de mandater un évaluateur agréé (RCA06-27008-10).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1183510002

---

#### CA18 27 0250

**Autoriser l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non alcooliques et la vente d'articles reliés à l'événement.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2018 (partie 6);

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2018 (partie 6);

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre et de consommer, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2018 (partie 6), des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, dans des kiosques aménagés à cet effet;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, (8)), l'ordonnance permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2018 (partie 6);

D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules (R.R.V.M., c. V-1, article 22), l'ordonnance permettant la circulation de véhicules hippomobiles, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2018 (partie 6).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1186612002

---

#### CA18 27 0251

**Édicter une ordonnance visant à instaurer un sens unique vers le sud sur l'avenue de Carignan, entre la rue Beaubien Est et l'avenue Pierre-De Coubertin.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1), établissant la création d'un sens unique vers le sud sur l'avenue de Carignan, entre la rue Beaubien Est et l'avenue Pierre-De Coubertin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1186223010

---

**CA18 27 0252**

**Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire d'un bâtiment résidentiel situé aux 1618-1620, rue Dézéry, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement, et ce, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984).**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'édicter une ordonnance exemptant le propriétaire d'un bâtiment résidentiel situé aux 1618-1620, rue Dézéry, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1180603008

---

**CA18 27 0253**

**Édicter les ordonnances permettant l'établissement de deux kiosques maraîchers pour la saison estivale 2018 dans les parcs Beauclerk et Rougemont.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., c. M-2, article 13), l'ordonnance permettant l'établissement de deux kiosques maraîchers sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (R.R.V.M., 01-275, article 516), l'ordonnance permettant l'installation d'enseignes, d'enseignes publicitaires et de bannières portant le nom de l'événement et des partenaires sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance permettant de vendre, sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance, des articles promotionnels reliés aux activités, de la nourriture et des boissons non alcoolisées, dans des kiosques aménagés à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1186323009

---

**CA18 27 0254**

**Modifier les heures applicables de la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) et retirer des espaces de stationnement tarifés sur l'avenue Desjardins, entre les rues de Rouen et Ontario Est.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De retirer les espaces de stationnement tarifé MB219, MB220 et MB221 sur l'avenue Desjardins, du côté est, entre les rues de Rouen et Ontario Est;

D'uniformiser les zones de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR 4) sur l'avenue Desjardins entre les rues de Rouen et Ontario Est pour 9 h à 22, 7 jours sur 7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1181538005

---

#### CA18 27 0255

**Adopter le second projet de résolution du projet particulier PP27-0255 en vue de modifier le projet particulier PP27-0230 afin de permettre la construction d'un bâtiment d'habitation de quatre logements au lieu de deux, projeté aux 8733-8735, rue Bellerive, localisé entre les rues Des Ormeaux et Mousseau.**

ATTENDU que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance tenue le 5 juin 2018, le premier projet de résolution du projet particulier PP27-0255;

ATTENDU la tenue, le 26 juin 2018, d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet particulier.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02 27009),

Le second projet de résolution du projet particulier PP27-0255 en vue de modifier le projet particulier PP27-0230 afin de permettre la construction d'un bâtiment d'habitation de quatre logements, au lieu de deux, projeté aux 8733-8735, rue Bellerive, localisé entre les rues Des Ormeaux et Mousseau, sur le lot 1 711 247 du cadastre officiel du Québec, aux conditions suivantes :

1. L'article 3 du projet particulier PP27-0230, est modifié par le remplacement du chiffre « deux » par le chiffre « quatre » apparaissant après les mots « maximum de ».

2. Le projet particulier PP27-0230 est modifié par l'ajout de l'article suivant :

« 3.1 La demande de permis de construction doit faire l'objet d'une révision architecturale, en vertu des dispositions du titre VIII, apparaissant à l'article 120.9.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), et ce, avant la délivrance d'un permis de construction. »

3. Les travaux de démolition et de construction autorisés par la présente résolution doivent être terminés dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

4. La présente résolution entre en vigueur conformément à la Loi.

5. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009), s'appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1180603004

---

#### CA18 27 0256

**Accorder une dérogation mineure en vue de permettre le maintien de balcons fabriqués en béton, et de se soustraire à l'obligation d'installer des puits techniques et du vitrage avec une protection acoustique (mur latéral nord) pour un bâtiment d'habitation situé au 2190, rue Préfontaine, localisé entre les rues de Rouen et Ontario.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure en vue de permettre le maintien de balcons fabriqués en béton au niveau du rez-de-chaussée de la façade, et de se soustraire à l'obligation d'installer des puits techniques et du vitrage avec une protection acoustique (mur latéral nord) pour un bâtiment d'habitation situé au 2190, rue Préfontaine, localisé entre les rues de Rouen et Ontario.

Un amendement à l'effet d'accorder, en plus des dérogations énumérées au sommaire décisionnel, une dérogation supplémentaire afin « d'autoriser le maintien de garde-corps en aluminium dont les pièces ne sont pas soudées, installés sur le bâtiment d'habitation ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1170603014

---

#### **CA18 27 0257**

**Accorder une dérogation mineure relative aux marges latérales pour le bâtiment situé au 5980, avenue Pierre-De Coubertin.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation du bâtiment situé au 5980, avenue Pierre-De Coubertin, avec une marge latérale droite de 32 cm et une marge latérale gauche de 36 cm plutôt que des marges latérales minimales de 1,5 m malgré l'article 71 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), à la condition suivante :

- La dérogation s'applique uniquement à la partie arrière du bâtiment tel que représentée sur le plan daté du 20 avril 2018 et joint au certificat de localisation signé par M. Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1185378003

---

#### **CA18 27 0258**

**Avis de motion et adoption du premier projet du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de modifier certaines dispositions relatives à l'entreposage de conteneurs (01-275-120).**

#### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Lessard-Blais qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à modifier certaines dispositions relatives à l'entreposage de conteneurs (02-275-120) et pour lequel le dossier en fait présentation.

#### **ADOPTION DE PROJET**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'adopter le premier projet du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à modifier certaines dispositions relatives à l'entreposage de conteneurs (02-275-120).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1185378006

---

**CA18 27 0259**

**Demander au Directeur de l'état civil de désigner Madame Suzie Miron, conseillère de ville du district de Tétreaultville, pour agir à titre de « célébrant compétent » pour célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

De demander au Directeur de l'état civil de désigner Madame Suzie Miron, conseillère de ville du district de Tétreaultville pour agir à titre de célébrant compétent pour célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1183264002

---

**CA18 27 0260**

**Nommer un(e) maire(esse) d'arrondissement suppléant(e) pour les mois d'août, septembre, octobre et novembre 2018.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

Que le conseil d'arrondissement désigne madame Suzie Miron mairesse d'arrondissement suppléante pour les mois d'août, septembre, octobre et novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.02 1182935005

---

**Déposer le rapport des décisions déléguées, la liste des bons de commande ainsi que la liste des saisies décentralisées des factures des directions de l'arrondissement pour le mois d'avril 2018.**

60.01

---

**CA18 27 0261**

**Recevoir la requête pour l'agrandissement de la SDC Hochelaga-Maisonneuve sur la rue Ontario Est, entre les rues Darling et Dézéry à l'ouest et entre le boulevard Pie-IX et l'avenue Bennett à l'est. Mandater le secrétaire d'arrondissement afin d'y accorder les suites appropriées en vertu de la Loi sur les cités et villes.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De recevoir la requête pour l'agrandissement du territoire de la SDC Hochelaga-Maisonneuve déposée par le conseil d'administration de la SDC;

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin d'assurer le traitement de cette demande, conformément aux dispositions pertinentes de la Loi sur les cités et villes;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à tenir le registre à l'intention de l'ensemble des contribuables commerciaux visés, et ce, au plus tard dans les 45 jours suivant l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60.02 1186323004

---

**Période de questions des membres du conseil.**

Aucune question n'est posée.

70.01

---

**Levée de la séance.**

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 22 h 06.

70.02

---

---

Pierre LESSARD-BLAIS  
maire d'arrondissement

---

Magella RIOUX  
secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 septembre 2018.